



Conseil communal  
Vully-les-Lacs

Séance du Conseil communal du mardi 25 septembre 2018  
à 19h30, salle communale de Villars-le-Grand

Ordre du jour :

1. Appel.
  2. Approbation de l'ordre du jour.
  3. Adoption du procès-verbal du 26 juin 2018.
  4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2019, préavis municipal no 2018/05.
  5. Création d'un fonds de réserve de CHF 240'000.- pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes, préavis municipal no 2018/06.
  6. SAF des Chenevières de Chabrey, remaniement parcellaire et échange de terrains, préavis municipal no 2018/07.
  7. Communications municipales.
  8. Communications du bureau.
  9. Divers, propositions individuelles.
- 

M. Alain Bally, président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance à 19h30. Il salue la présence de la municipalité et la remercie d'avoir organisé d'avoir mis en place la salle. M. Bally salue la presse : Mmes Ludmila Glisovic Kormann et Vanessa Lam, respectivement journaliste et stagiaire du journal « La Broye », ainsi que Mme Laurence Duvoisin, directrice de l'ASIA, présente en tant qu'auditrice.

1. Appel.

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Christiane Amiet, Nicole Arzrouni, Caroline Bessard et MM. Jean-Pierre Annichini, Simon Jaunin, Jean-Charles Lauper, Antoine Savary, Robert Schranz et Matthieu Tombez.

Absences non excusées : M. Henri-Daniel Kolb et M. Steve Loup.

39 conseillers sont présents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 26 juin 2018.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Adoption de l'arrêté d'imposition 2019, préavis municipal no 2018/05.

La parole est donnée à M. François Haenni pour faire part d'une modification de l'arrêté d'imposition 2019 qui avait été envoyé aux conseillers avec la convocation à ce conseil.

En page 2, point numéro 7 : droits de mutation, successions et donations, lettre b) Impôts perçus sur les successions et donations : en ligne directe descendante : néant, au lieu de 50 cts perçus par l'Etat.

Le préavis municipal ne change pas.

La municipalité a décidé le statu quo pour l'arrêté d'imposition 2019, même si des augmentations de charge sont déjà connues pour 2019. La municipalité préfère ne pas toucher la recette fiscale et se donner la possibilité, par la suite, d'analyser les conséquences des hausses à venir.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Julien Schwab. La commission est composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod et Julien Schwab.

Lecture des conclusions du rapport :

La commission des finances propose au Conseil communal :

- d'accepter le taux communal d'impôts à 67 % de l'impôt cantonal de base pour 2019,
- de modifier l'arrêté d'imposition concernant l'impôt communal sur les successions et donations en ligne descendante (0 ct au lieu de 50 cts),
- d'accepter les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2019 tels que proposés.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

A l'unanimité, les conseillers acceptent :

l'arrêté d'imposition 2019 avec la modification suivante :

7. Droits de mutation, successions et donations
  - b) Impôts perçus sur les successions et donations :  
en ligne directe descendante : néant, au lieu de 50 cts perçus par l'Etat

5. Création d'un fonds de réserve de CHF 240'000.- pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes, préavis municipal no 2018/06.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Julien Schwab. La commission est composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod et Julien Schwab.

Lecture des conclusions du rapport :

La commission des finances recommande au Conseil communal :

- de suivre le préavis municipal 2018/06,
- d'accepter la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000.00 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes,
- de financer ce fonds par la trésorerie courante.

Le rapporteur de la commission thématique, M. René Fluri donne lecture des conclusions de son rapport. La commission est composée de Mme Tatjana Balzani-Dirren, MM. René Fluri et Didier Bardet.

La commission « stands de tir » recommande au Conseil communal :

- de suivre le préavis 2018/06,
- d'accepter la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000.00 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes.

Discussion :

M. Julien Bessard : le préavis municipal mentionne que le stand de Chabrey est propriété de la Commune et que les autres stands sont propriétés des sociétés de tir. Le stand de Villars-le-Grand appartient à l'Abbaye de Villars. La société la Gâchette du Seyvaux paie une location annuelle pour l'utilisation, l'entretien et le renouvellement du stand et des cibleries de CHF 3'000.00. Ce montant, financé par la Commune, vraisemblablement depuis 2009, représente CHF 27'000.00. Dès lors, M. Bessard souhaite les informations suivantes concernant le stand de Villars-le-Grand :

- est-ce qu'il est envisagé que l'Abbaye participe également au financement des rénovations, notamment en installant des WC, comme cela avait été annoncé,
- est-ce que les frais de la location du stand seront réduits ou suspendus durant une certaine période, une fois que la ciblerie sera remplacée ?
- est-ce que l'adhésion de l'Abbaye de Villars-le-Grand est ouverte à tous les citoyens de la commune ?
- est-ce que ces points précités seront des conditions à l'octroi du financement.

Ces questions concernent le stand de Villars-le-Grand. Les mêmes questions seront posées pour les 4 sites. M. Bessard ne sait pas qui sont les propriétaires des stands.

M. Michel Verdon répond aux questions, mais indique que les réponses ne changent rien au fonds qui va être créé.

La municipalité a décidé d'avoir une vue d'ensemble qui a amené, depuis une demande ponctuelle de la société de tir de Montmagny-Constantine, à analyser la situation des 4 stands. Les sociétés ont donné une vision sur 10 ans, et quels étaient les frais qu'ils envisageaient avoir. Pour le stand de Montmagny, la mise en place des 4 cibles a généré un rafraîchissement du stand, de la zone pour nettoyer les fusils, de la ciblerie. L'estimation des coûts pour cette société est d'environ CHF 30'000.00 qui sont à la charge des deux sociétés. Le stand de Montmagny est en copropriété entre la société des Bourgeois et celle des Amis du tir.

Dans tous les stands, des travaux de rénovation seront à prévoir entre CHF 10'000.00 et CHF 30'000.00 qui devront être réalisés soit par du bénévolat, soit à payer par leur caisse.

Quant à la construction des WC au stand de Villars-le-Grand, il s'agit d'une décision à prendre entre sociétés de tir.

M. Cédric Bardet peut répondre aux questions de M. Julien Bessard :

- n'importe quel citoyen peut faire partie de l'Abbaye de Villars-le-Grand : oui, pour autant qu'il respecte les statuts. A savoir, qu'une majorité de l'assemblée accepte le nouveau membre. Plus précisément, n'importe quel citoyen suisse peut faire partie de l'Abbaye.
- est-il prévu de poser des toilettes : oui, à moyen terme, d'ici 2026. Pour les 200 ans de la société, le stand sera rénové, des cibles « Polytronic » seront installées.

M. Julien Bessard : la municipalité soutient les sociétés de tir et c'est louable. Mais toutes les sociétés locales (four, jeunesse) touchent-elles aussi CHF 3'000.00 par année ?

La Gâchette du Seyvaux touche une location de CHF 3'000.00. Dans ce montant, cumulé depuis 2009, est déjà compris un fonds de rénovation pour le stand et pour les cibleries. Ce n'est pas à la commune de tout financer.

M. Michel Verdon : les 4 présidents des sociétés se sont réunis avec la municipalité et ce point a été abordé. Le fonds va permettre d'acquérir les cibles.

Ce versement de CHF 3'000.00, qui a été initié par la Commune de Bellerive qui avait dû abandonner son stand et qui avait envoyé sa société tirer à Villars-le-Grand, couvrait cette location à Villars-le-Grand. Elle a servi de base aux 3 lignes de tir ; par souci d'équité, chaque société touche CHF 3000.00 depuis 2011 ou 2012. La moitié de cette somme est utilisée dans le contrat de maintenance des cibles. Le solde est utilisé pour l'achat de petit matériel : rouleaux d'imprimantes, chemises. De plus, les stands sont souvent de vieux bâtiments qu'il faut entretenir.

La convention dure jusqu'en 2021. La municipalité poursuivra le versement de ces CHF 3'000.00 jusqu'à cette date. A l'heure de la renouveler, il sera décidé si elle est toujours d'actualité et, le cas échéant, le montant du versement.

M. Julien Bessard : il est difficile de savoir ce qui part vraiment en charge et ce qui est provisionné pour faire des rénovations. Cette intervention avait pour but de rendre la municipalité attentive à ce fait qui sera à prendre en compte lors du renouvellement de la convention.

Concernant le stand de Montmagny, des sociétés externes à la commune utilisent aussi les infrastructures. Ces sociétés paient certainement une location. Mais celle-ci va-t-elle à la société ou à la Commune qui est propriétaire ?

M. Michel Verdon : la location va à la société. Pour le stand de Montmagny, il y a une trentaine d'ouvertures par année. Les frais d'entretien sont de ce fait un peu plus conséquents.

M. Julien Bessard : propose de faire un retour sur investissement en louant les stands de la commune à des sociétés sans stand de tir.

M. Blaise Clerc répond que cela se fait déjà, par exemple à Mur. En complément à la réponse de M. Michel Verdon, M. Clerc explique que 40 % du montant de CHF 3'000.00 sont dévolus à l'entretien annuel et le reste est thésaurisé dans le but de faire face à un problème ou au besoin de changer une installation de tir qui coûte entre CHF 15'000.00 à CHF 16'000.00. Toutes les installations sont vieillissantes. Toute la câblerie et l'électronique doivent aussi être changées.

M. Julien Bessard : ne remet pas en compte le fait que la nouvelle infrastructure coûte plus chère. Il reste favorable au soutien mais dans une juste mesure.

M. Michel Verdon : il faut être très prudent quand on parle de retour sur investissement. Les 4 stands réunissent une centaine de séances de tir. Ce qui est déjà important. Montmagny et Villars-le-Grand sont entre 25 et 30 séances annuelles, Chabrey et Mur légèrement en dessous de 20.

M. Christophe Tombez : est-ce qu'une commission est prévue ou est-ce que les présidents des sociétés de tir qui vont se mettre autour d'une table pour discuter de l'élaboration des critères ?

M. Michel Verdon : va faire un projet de convention qui fera en sorte qu'il y ait une équité entre les 4 stands. Il y aura un membre de la municipalité dans le choix et la procédure d'achat. La municipalité veut participer à l'achat et veut une personne responsable. Il serait même envisageable de discuter si, en cas de fermeture de ligne d'une des sociétés, la commune se réserve le droit de récupérer l'argent d'une revente de la cible.

Vote :

A l'unanimité, les conseillers acceptent :

- de donner autorisation à la municipalité de créer le fonds de réserve demandé de CHF 240'000.00.
- de financer cet investissement de la manière suivante :  
CHF 240'000.00 par la trésorerie courante.

## 6. SAF des Chenevières de Chabrey, remaniement parcellaire et échange de terrains, préavis municipal no 2018/07.

La parole est donnée au rapporteur de la commission thématique, M. Nicolas Vincent. La commission est composée de de Mme Joëlle Roch, Claude Besson et Nicolas Vincent. M. Nicolas Vincent donne lecture de son rapport.

En conclusion, la commission propose d'accepter le remaniement parcellaire et l'échange de terrains tels que proposés par la municipalité.

Discussion :

M. René Fluri : demande ce que la commune va recevoir et si le dossier est complet et/ou si d'autres échanges vont se faire.

M. Albert Gavillet : le dossier n'est pas complet. On doit faire ces échanges avant que la commission de classification siège. Cela doit être signé par le notaire. La commission de classification siège à huis clos et fera une proposition du parcellaire avec le géomètre. La Commune doit de toute façon toucher les bords de ruisseau. Si M. Fluri se fait du souci pour le stand de tirs et les places de parc, M. Gavillet le rassure : c'est prévu.

M. René Fluri : demande qui va s'occuper de l'entretien de ces rives et ce que cela va coûter.

M. Albert Gavillet : c'est la commune qui s'occupe de l'entretien des rives, mais on ne connaît pas encore le prix. M. Gavillet souhaite que des arbres fruitiers soient plantés sur une partie du tronçon et que les gens puissent se promener et profiter des bords du ruisseau.

M. Alain Bally : propose que la prochaine fois un beamer soit disponible pour présenter les objets.

M. Albert Gavillet : l'installation du beamer était prévue pour cette séance, mais il n'a pas pu être mis en place, car le papa de M. Claude Amiet est décédé.

M. Alain Bally demande à la municipalité de transmettre les condoléances du Conseil communal à M. Claude Amiet, responsable technique.

M. Jean-Michel Loup : pour information, la Confédération et le Canton donnent des subventions à la Commune pour s'occuper de l'entretien des berges des ruisseaux.

Vote :

A l'unanimité, les conseillers décident :

- D'accepter le remaniement parcellaire et l'échange de terrains.
- De donner tout pouvoir à la municipalité pour signer les actes devant les notaires Delafontaine & Fux à Avenches.

## 7. Communications municipales.

M. Blaise Clerc :

En date du 7 septembre 2018, en présence du Président, il a été procédé au tirage au sort de la formation des groupes pour l'élaboration du futur PGA (NDLR : Plan Général d'Affectation).

En ce qui concerne le Conseil communal, font partie : Mme Tatjana Balzani Dirren, M. Alexandre Bardet, Mme Geneviève Bardet Leresche, M. Arnaud Guignard et M. Philippe Loup. M. Nicolas Vincent participera au groupe économique, vu qu'un tirage a été pratiqué en remontant les non tirés dans un chapeau suivant, ceci par manque de candidats.

Une réunion avec les groupes, la municipalité, l'homme de loi de la commune et l'urbaniste se fera probablement début novembre pour faire une présentation et transmettre les documents nécessaires pour se lancer dans cet exercice qui va durer plusieurs mois.

Dans la publication reçue ce jour par les habitants de la commune, une information concerne le projet de santé publique en collaboration avec la commune, le Dr Wandeler et M. Jean-Paul Besson, propriétaire de l'immeuble où se situe le cabinet du Dr Wandeler. Le but : pérenniser le cabinet du Dr Wandeler en augmentant la surface du cabinet et en créant un pool de médecins. Actuellement, deux médecins sont déjà en place et il est recherché un troisième médecin. Les 3 partenaires formeront une structure juridique.

La municipalité s'est engagée, suite aux activités de l'association vaudoise de médecine qui exhorte les municipalités et les communes vaudoises à se préoccuper de la perte des médecins dans les villages et dans les communes de l'arrière-pays. Le projet a débuté il y a 3 ans. Il y a 3 jours, M. Clerc a obtenu une somme substantielle de la part d'une fondation pour mener à bien ce projet et reviendra auprès du conseil lorsqu'il faudra décider d'une aide supplémentaire, aussi substantielle, pour permettre à ces médecins de venir s'installer à long terme sur le territoire de la commune et à Salavaux.

Le tout ménage reçu a également informé de la présentation du résultat du sondage effectué ce printemps : le mardi 9 octobre 2018 à 19h00 à la salle polyvalente.

En réponse à la motion de M. Jean-Michel Loup, la motion est en cours d'analyse auprès du Service du développement territorial pour contrôler la cohérence, la faisabilité et l'adéquation par rapport au futur PGA. M. Clerc pense pouvoir apporter une réponse avec un petit rapport en décembre. La Commune va faire l'exercice par rapport à l'urbaniste et l'homme de loi de la Commune, dans le cadre général du PGA.

M. François Haenni :

ASIA : depuis la rentrée scolaire, il a été décidé de faire une enquête de satisfaction et d'analyse des besoins à grande échelle entre novembre et décembre pour s'assurer des besoins particuliers, s'il y a un sentiment d'insatisfaction ou pas et de venir par la suite avec des mesures très concrètes.

M. Blaise Gaillet :

La municipalité a commandé une étude pour un diagnostic général de nos routes, plus particulièrement entre le trafic de piétons, de bicyclettes et des voitures. Ceci dans le but d'établir un concept afin de déterminer si certains endroits doivent être sécurisés ou aménagés différemment.

La rénovation du pont de Salavaux sera effectuée en 2019.

Réfection de route : le surfacage de la traversée de Chabrey sera fait durant les vacances d'octobre avec la pose d'un tapis phono-absorbant.

M. Albert Gavillet :

La tour de l'horloge de Villars-le-Grand fonctionne à nouveau.

## 8. Communications du bureau.

M. Alain Bally :

Votations du dimanche 23 septembre : le dépouillement s'est bien passé, la participation commune est à 38 %, relativement proche de la participation suisse.

Contre-projet à l'initiative vélo : oui

Initiative pour des aliments équitables : oui

Initiative pour la souveraineté alimentaire : non

Les chiffres précis sont affichés au pilier public.

Les prochaines votations auront lieu le 25 novembre avec 3 objets fédéraux.

Le prochain conseil aura lieu le 4 décembre à Cotterd, pour le budget 2019.

## 9. Divers, propositions individuelles.

M. Jacques Loup :

En tant que président de la société de tir Montmagny-Constantine, M. Jacques Loup remercie la municipalité d'être entrée en matière pour leur demande d'aide financière et les conseillers qui ont accepté la création du fonds pour les stands de tir à l'unanimité. La société de tir des bourgeois va fêter son 350<sup>ème</sup> anniversaire au mois de mai 2019 et les nouvelles cibles seront d'ores et déjà installées pour cet anniversaire.

Mme Sabine Thierrin : demande à nouveau quand sera créée la place de jeux de Salavaux.

M. François Haenni : la municipalité souhaitait analyser l'enquête de satisfaction pour déterminer s'il y avait un besoin concret de cette place de jeux. Comme c'est le cas, la place de jeux sera mise en place rapidement.

M. Christian Kolly : en date du 1<sup>er</sup> juin, les eaux usées sont remontées dans deux sous-sols de maison à l'impasse du Ruisseau à Salavaux. Comment s'assurer que ceci ne se reproduira plus.

Mme Céline Duran : dans le nouveau règlement des constructions, les propriétaires ont l'obligation de faire curer les canalisations après les travaux. Quel est le laps de temps entre les curages des canalisations ? la municipalité a-t-elle un contrat de maintenance avec une entreprise ? qu'est-ce qu'on fait pour éviter que cela se reproduise ?

M. Blaise Gaillet : la commune fait régulièrement des curages et essaie d'améliorer la station d'épuration. Il s'est révélé qu'il y avait, au bout du curage, des objets de tout genre, alors qu'on ne devrait rien jeter dans ces canalisations. Les propriétaires sont tenus d'entretenir les tronçons qui leur appartiennent. S'il y a plusieurs branchements, c'est propriété de la commune. Beaucoup de bâtiments sont reliés à la canalisation qui vient de Villars-le-Grand et qui passe à travers Salavaux pour aller à la STEP.

M. Céline Duran : y a-t-il un contrat de maintenance pour l'entretien et quel est le laps de temps entre les curages ?

M. Blaise Gaillet : le curage a lieu tous les 10 ans, des offres sont demandées à plusieurs entreprises et la meilleure offre est choisie.

Mme Céline Duran : imagine que c'est quelque chose qui peut se reproduire sur d'autres tronçons.

M. Blaise Gaillet : ceux qui construisent doivent faire curer leurs conduites parce qu'il y avait souvent des entreprises un peu malhonnêtes qui mettent des graviers, des ciments, et autres, dans ces conduites.

Mme Geneviève Bardet Leresche : le site web de Vully-les-Lacs tourisme n'est plus disponible, ainsi que la page de location des appartements dans la commune.

Mme Mireille Schaer et M. Albert Gavillet prennent note et vont vérifier.

M. Raphael Vincent : lors de l'achat d'un véhicule pour la voirie, le Conseil communal avait demandé à la municipalité de travailler avec les entreprises locales. Or, cela n'a pas été le cas pour cet achat. Il en va de même pour la régie qui s'occupe des appartements à louer de la commune.

M. Albert Gavillet : le véhicule qui devait être acheté pour la voirie devait avoir une charge de 1500 kg. Les garagistes de la région n'ont pas pu remplir ce point du cahier des charges, car seul Nissan vend des véhicules de ce genre. La municipalité s'est donc adressée à l'agence de Payerne pour l'achat.

Concernant les locations des appartements de la commune, il a déjà été expliqué dans un conseil précédent que des offres ont été demandées à plusieurs régies. Les petites régies locales ont décliné les offres. Le mandat a été donné à Cogestim.

M. Joël Loup : demande où en sont les travaux des chemins à Constantine. Des parcelles ont été inondées malgré le peu de pluie qu'il y a eu cet été.

M. Albert Gavillet : les travaux ne peuvent débuter sans avoir le financement du Canton et de la Confédération. Or, le Service des routes et le Service des améliorations foncières ne se sont pas encore mis d'accord entre eux. Une réponse devrait arriver ces prochains jours.

M. Christophe Tombez : demande des précisions concernant le diagnostic de l'état général des routes de la commune.

M. Blaise Gaillet : un bureau d'ingénieurs spécialiste des routes a été mandaté pour analyser ces routes, dans le but d'améliorer la sécurité et la mobilité.

Mme Céline Duran : a contacté le TCS et a eu contact avec M. Seropoulos qui fait des études routières et est dans la commission de circulation du TCS. Il est venu à Salavaux. Il a relevé deux points importants qui ne sont pas dangereux dans le sens mortel rapidement, mais sont à améliorer, pour autant que la municipalité décide d'aller de l'avant. Mme Duran transmet volontiers les coordonnées de son contact à la municipalité.

M. Pierre Leuba : revient sur sa demande de faire limiter le transit des poids lourds à Chabrey.

M. Blaise Gaillet : il n'est pas possible d'instaurer un péage ou une taxe, car c'est la Confédération qui est souveraine pour les routes.

M. Pierre Leuba ne demande pas une taxe, mais l'interdiction du transit.

M. Blaise Gaillet : il n'est pas possible d'interdire le trafic des poids lourds, car les routes sont à tous les usagers. Peut-être que l'étude des routes montrera qu'il est possible de mettre des chicanes ou autre en place, afin que les usagers passent moins vite.

M. Nicolas Vincent : est-il possible de limiter un peu le trafic à Chabrey, en regardant avec la Commune de Cudrefin, afin de donner une réponse aux habitants de Chabrey.

M. Blaise Clerc : prend la parole en tant que président de la commission de transport de la COREB. Ce sujet a été porté à la connaissance des commissions par les Communes d'Avenches, Cudrefin et Vully-les-Lacs. Il s'agit, entre autres, de l'entreprise Von Bergen, et aussi de l'évolution de la zone industrielle à Saint-Aubin. Un plan de mobilité a été analysé et étudié dans le cadre de ce projet. Les communes d'Avenches, Cudrefin, Faoug et Vully-les-Lacs ont demandé à être informées de ce plan et à former un groupe de travail, avec les communes de Belmont-Broye et Saint-Aubin, car les résultats partiels de cette étude ont été remis en cause. Le groupe de travail, qui devrait être formé en octobre, aurait pour but d'avoir une vision globale de la mobilité et des nuisances de la mobilité lourde, sur l'ensemble de la Basse Broye. Un rapport devrait être rendu pour le printemps 2019.

Il n'est pas possible d'interdire les transports routiers. Il faut tenir compte d'un changement dans la mobilité routière et en particulier des transports routiers. L'étude commandée définira les taux de sécurité à atteindre dans les villages et les mesures à mettre en place pour atteindre ces taux de sécurité.

M. Alexandre Bardet : aimerait avoir des informations sur le parcours vita promis il y a deux ans et sur les places de parc et les interdictions de parquer qui étaient aussi dans le pipeline à un conseil ultérieur.

M. Michel Jaunin : le parcours vita est en route et sera mis à l'enquête cet automne. Les travaux commenceront cet hiver. Il y a eu un petit peu de souci avec le service des forêts.

M. Blaise Gaillet : les panneaux ont été commandés et seront posés par les employés de la voirie ces prochains temps.

M. Claude Besson : souhaite intervenir sur l'ambiance dans le cadre du bureau communal. On a appris que la municipalité a dû se séparer d'une collaboratrice qui travaillait dans la commune depuis un certain, qui avait travaillé précédemment dans une autre commune. Une autre personne va quitter les bureaux. M. Besson trouve délicat qu'une commune en arrive à devoir licencier son personnel. Quelle est l'ambiance générale au sein de l'administration ?

M. Blaise Clerc : excellente depuis le départ de la personne qui a été licenciée. Tout d'abord, il s'agit d'une pure question de gestion de l'exécutif. C'est à la commission de gestion de poser ses questions et la municipalité y répondra. Certains éléments sont du domaine du confidentiel avec des données confidentielles. La situation se passe bien mieux maintenant qu'elle ne l'était il y a encore 3 ou 4 mois, y compris avec la personne qui a remplacé celle qui a été licenciée et y compris avec l'engagement de deux apprenties qui sont très bien.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h48.

#### Conseil communal de Vully-les-Lacs

Le Président :

  
Alain Bally



La Secrétaire :

  
Anne Rochat